

## **Compte rendu du conseil municipal du 27 Février 2015**

*Présents* : 12 sur 15

*Pouvoirs* : 3

*Début de séance* : 21 h 00

*Fin de séance* : 22 h 40

**Secrétaire de séance** : Madame CANNESANT

**Début de séance** : 21 heures

### **Ordre du jour** :

#### **1) - Délibération Autorisant l'ouverture de la section d'investissement du Budget Primitif 2015**

Il convient par délibération de permettre la passation des écritures relatives à l'ouverture des crédits à la section d'investissement pour la période allant du 01/01/2015 jusqu'au vote du budget.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent cette ouverture de la section d'investissement du Budget Primitif 2015, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

#### **2) - Rétrocession d'une parcelle de terrain n° AA 0015**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de rétrocéder une parcelle de terrain qui a été incorporée au domaine communal de la Ville en 1991, aux propriétaires de la parcelle adjacente, pour une superficie de 1 are 08 ca. Cette parcelle n'étant d'aucune utilité pour la commune, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la rétrocession dudit terrain à l'Euro symbolique; que les frais afférents à ce dossier seront pris en charge par la Ville et autorise Monsieur le Maire, à signer l'acte de vente,

#### **3) - Délibération fixant le montant de la redevance pour occupation du domaine public pour les télécommunications**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, l'occupation du domaine public par des réseaux de télécommunications, ouvre droit au paiement d'une redevance appelée RODP : Redevance d'occupation du Domaine Public.

**Le montant revalorisé du pour l'année 2015 est de 912.17 €**

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, adopte la délibération à l'unanimité,

**4) - Délibération créant 2 postes d'atsem et 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet**

Monsieur le Maire indique qu'afin de pallier à la réforme des rythmes scolaires, il convenait d'augmenter les heures de certains agents titulaires déjà en poste aux écoles en créant de nouveaux postes et en supprimant les anciens. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de créer à compter du 01/03/2015

2 postes d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe titulaires à 34.21/35<sup>ème</sup> annualisés,

1 poste d'adjoint technique titulaire de 2<sup>ème</sup> classe à 29.87/35<sup>ème</sup> annualisé

et de supprimer les 2 postes d'ATSEM à 29.87/35<sup>ème</sup> et le poste d'adjoint technique à 20.68/35<sup>ème</sup>

**5) - Délibération créant 1 poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convenait de redéfinir les besoins du service du secrétariat général et donc de recruter un rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe titulaire à temps complet. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de créer à compter du 01/04/2015 un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe titulaire (catégorie B), de 35 heures hebdomadaires, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

**6) - Délibération modifiant le régime indemnitaire des agents de la collectivité**

Suite à la création et à l'emploi d'un agent de catégorie B à temps complet, il convenait de modifier et de compléter la délibération instaurant le régime indemnitaire des agents de la collectivité.

Après explication, le Conseil Municipal approuve la délibération et autorise Monsieur le Maire à la signer

**7) - Délibération autorisant la signature de la convention avec le service d'assistance retraite du CDG31**

Monsieur le Maire explique que par courrier en date du 22 janvier 2015, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale nous informait qu'il convenait de renouveler la convention d'adhésion au service d'assistance au service retraite, la précédente étant caduque au 31/12/2014.

Après explication le Conseil Municipal décide à compter du 01/01/2015 d'adhérer au service retraite selon la 2<sup>ème</sup> formule, accepte cette nouvelle convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et mandate M. le Maire afin qu'il signe cette nouvelle convention.

**8) - Délibération autorisant la signature de la convention avec les services urbanismes de Toulouse Métropole**

Suite à la délibération votée au mois d'aout concernant la convention entre la commune de Beaupuy et les services d'urbanisme de Toulouse métropole il convenait après avis du CTP de repasser cette délibération devant le Conseil Municipal.

Après explication le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition de services entre la Commune de Beaupuy et la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, ainsi que tous les autres actes nécessaires.

**Cette délibération annule et remplace la délibération 2014/031 du 29/08/2014**

**9) - Délibération autorisant la signature de la convention avec l'association « lire et faire lire »**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la réforme des rythmes scolaires il a été décidé de mettre en place un atelier de lecture animé par l'Association « Lire et faire Lire 31 » par le biais de ses bénévoles.

Il convenait donc afin de fixer le cadre et les modalités de fonctionnement d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec l'association.

Après explication, le Conseil Municipal accepte cette nouvelle convention et autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la délibération et la convention correspondante

**Tous les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité l'ensemble de ces décisions.**

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Cambriolage ateliers (07/12/2014) et autres

- Berges de la Sausse (cabinet d'étude)
- Réunions Toulouse métropole – pole est
  - scot
  - PLUI pixels
- Travaux ilots mairie
- Devis escaliers
- point sécurité routière
- déchetterie Dremil Lafage

Fin de séance : 22 h 40